

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
concernant**

**une demande de crédit d'étude de Fr. 110'000.-- pour l'aménagement
de dépôts destinés aux archives communales et aux Musées.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis PR08.28PR était composée de Mesdames et Messieurs Soufia Fékih, Maryse Schneider, Fanny Spichiger, Josy Tessa, Emilienne Wagnière, Françoise Weissbrodt, Sarah Winteregg, Nunzio Indulsi et du soussigné 1^{er} membre et rapporteur. Elle a siégé le 3 juillet 2008 à l'Hôtel de ville en présence de Monsieur le Municipal Paul-Arthur Treyvaud, accompagné de Madame Catherine Guanzini archiviste et de Messieurs Markus Baertschy et François Armada d'URBAT. Nous les remercions pour les informations complémentaires transmises et les réponses apportées aux questions de la commission.

Ce préavis PR08.28.PR concerne une demande de crédit pour une étude d'aménagement de dépôt destiné aux archives communales et aux musées, aux Champs Lovats, ancien bâtiment AMYSA.

Le montant de 110'000 frs servira à définir les travaux nécessaires en vue de l'exploitation par la Ville de ces locaux à des fins d'archivage que le propriétaire, s'est d'ores et déjà engagé à effectuer. De plus le contexte du plan d'affectation ne l'autorise pas à louer ses locaux pour autre chose que de l'entreposage, donc ce projet est durable pour les musées et à moyen terme pour ce qui est des archives communales, en attendant la construction du futur bâtiment communal.

La précarité dans laquelle travaille l'archiviste communale avec ces différents endroits de stockage ne semble plus possible. Il y a donc bien une urgence et une question de sécurité à voir ce projet aboutir rapidement. En effet un préavis de réalisation pourrait parvenir, d'ici la fin de l'année, devant le conseil et le déménagement dans les nouveaux locaux, pourrait être prévu pour la fin du printemps 2009.

Suite à de nombreuses interventions de la commission de gestion, c'est le rapport du « groupe musées » de la commission culturelle, qui a donné un coup de fouet au service URBAT et a suscité beaucoup de discussion. De plus toutes les parties concernées sont impliquées dans ce projet afin de faire quelque chose de fonctionnelle.

Un bail de 5 ans semble court, mais au vu de l'engagement financier important de la part du propriétaire, il semble que cela soit le plus judicieux.

Conclusion

La commission rend attentive la Municipalité aux différents investissements que la commune va effectuer. Elle demande que figure, sur le bail, des clauses particulières afin de ménager ses intérêts. La commission émet aussi le vœu que le travail se poursuive avec les différentes parties pour mener à bien ce projet.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter l'ensemble des articles présentés.

Yverdon-les-Bains, le 25 Août 2008



Steves Buchs